



# STRATÉGIE NATIONALE ANTI- CORRUPTION

**2019-2022**



# Stratégie Nationale Anti-Corruption

2019-2022



Sous-comité national  
de coordination pour la lutte contre la corruption

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b> .....	6
<b>Résultats du suivi de la mise en exécution de la Stratégie Nationale Anti-Corruption (2014-2018)</b> .....	8
<b>Premièrement:</b> Les mesures clés entreprises pour l'élaboration et l'exécution de la Stratégie: .....	8
<b>Deuxièmement:</b> Les résultats positifs généraux les plus marquants issus de l'élaboration et de l'exécution de la Stratégie: .....	8
<b>Troisièmement:</b> Les meilleures pratiques efficaces mises au service des objectifs de la Stratégie: ..	9
<b>Quatrièmement:</b> Les enjeux colossaux qui ont émergé lors de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie:.....	20
<b>Cinquièmement:</b> Les raisons de la non-application de certaines procédures exécutives relatives aux objectifs de la Stratégie 2014-2018, et les moyens d'y remédier: .....	22
<b>Methodologie de l'élaboration de la Stratégie Nationale (2019-2022)</b> .....	24
Mode d'élaboration de la Stratégie Nationale Anti-Corruption: .....	24
Fondements de la Stratégie: .....	24
Mécanismes de la mise en place de la Stratégie:.....	24
<b>Cadre général de la Stratégie</b> .....	26
Principes fondateurs:.....	26
Durée: .....	26
Acteurs impliqués dans l'exécution: .....	26
<b>Parcours stratégique</b> .....	29
Vision .....	29
Mission .....	29
Objectifs essentiels de la Stratégie Nationale Anti-Corruption: .....	29
Système de la Stratégie .....	31
<b>Plan d'exécution de la Stratégie</b> .....	32
<b>Conclusion:</b> .....	50

Au nom d'Allah le tout miséricordieux, le très miséricordieux.

IL y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur (204) Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre! (205)

Al Baqara (La vache)

## Préface

Quatre années se sont écoulées depuis le lancement par l'Égypte, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption, de sa première Stratégie Nationale dans ce sens. Afin d'atteindre les dix objectifs visés par cette Stratégie, l'Égypte n'a épargné aucun effort et toutes les unités de l'appareil administratif de l'État se sont efforcées de coopérer avec les organismes chargés de l'application de la loi en vue d'engager les procédures d'exécution de ladite Stratégie. Le Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption s'est chargé de suivre la mise en œuvre de la Stratégie. Quant à son Secrétariat technique, il s'est acquitté de la mission d'observer les meilleures pratiques réussies et de délimiter les enjeux auxquels la Stratégie a fait face dans sa première phase.

La Stratégie a enraciné les principes de redevabilité et de responsabilisation sans favoritisme ni discrimination. Elle a également adressé, via ses objectifs et ses procédures opérationnelles, un message fort soulignant qu'il incombe à toutes les autorités étatiques et sociales de prévenir et de lutter contre la corruption, et a annoncé le droit du citoyen de savoir les résultats et les efforts déployés pour l'exécution et le suivi de ladite Stratégie. L'Organisation des Nations Unies a salué les efforts déployés par l'Égypte à cet égard et a considéré la Stratégie Nationale comme étant une des pratiques les plus fructueuses qui ont été implémentées par l'Égypte dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

En dépit du succès réalisé à la suite de l'application de la première Stratégie, l'Égypte n'est pas à l'abri de la corruption dont l'effet nocif ne peut pas être neutralisé du jour au

lendemain. La preuve en est que même les États les plus développés n'ont pas pu éradiquer complètement ce fléau. Ainsi, nous nous engageons à poursuivre des efforts inlassables afin d'assurer une meilleure prévention de la corruption et d'atteindre des niveaux plus élevés de probité et de transparence.

La coordination entre les membres du Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption ainsi que le recours à des experts en sciences sociales et en management ont abouti à l'édification des fondements de la deuxième édition de la Stratégie Nationale Anti-Corruption, un plan stratégique global de l'État égyptien dans ce domaine pour la période de 2019 jusqu'à 2022. Ladite Stratégie a été élaborée à la suite de l'examen des enjeux définis par la Stratégie de 2014-2018 en vue d'en colmater les lacunes, ainsi que l'étude de nombreuses expériences internationales en matière de lutte anti-corruption afin de déterminer les meilleurs moyens applicables au cas égyptien.

Nous implorons Allah, le Très-haut et le Tout-puissant, pour qu'il couronne nos efforts de succès et nous souhaitons une bonne continuation aux institutions de l'État égyptien afin qu'elles poursuivent les objectifs de la deuxième phase de la Stratégie Nationale Anti-Corruption 2019-2022.

Que le bon Dieu guide nos pas et nous accorde son soutien !

Secrétariat technique du Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption



## Résultats du suivi de la mise en exécution de la Stratégie Nationale Anti-Corruption (2018-2014)

### Premièrement : Les mesures clés entreprises pour l'élaboration et l'exécution de la Stratégie:

1. Le 9/12/2014, la Stratégie Nationale Anti-Corruption a été lancée sous les auspices du président de la République et a été envoyée à tous les acteurs impliqués dans l'exécution, dont le nombre est estimé à 84, y compris les unités de l'appareil administratif de l'État (ministères/ gouvernorats/ universités). Des coordonnateurs ont été nommés dans ces organismes et on leur a confié la mission de former des groupes de travail qui se chargeraient d'établir un plan subsidiaire compatible avec les principaux objectifs de la Stratégie ainsi qu'avec son calendrier, tout en veillant à suivre les progrès réalisés avec le Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption.
2. Un nombre de réunions et d'ateliers de travail a été tenu avec les coordonnateurs pour discuter des modalités de mise en œuvre permettant de passer de la théorie à la pratique à travers les plans établis par les acteurs impliqués. Les remarques pertinentes ont été notées et des directives ont été données aux coordonnateurs pour introduire les amendements nécessaires afin de parvenir à un plan global applicable.
3. Le 31/7/2016, le Premier ministre a arrêté la création de 4 groupes de travail sous la présidence des Ministères (de la Justice ; de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative ; de la Culture ; et de la Solidarité sociale). Ces groupes seront chargés de promouvoir les tâches et les devoirs qui incombent à chaque ministère, de concrétiser les objectifs et

les politiques de la Stratégie Nationale Anti-Corruption, et de surveiller le responsable exécutif.

4. Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie dans toutes les unités de l'appareil administratif de l'État a été effectué à maintes reprises. Ce suivi nous a permis d'observer diverses pratiques efficaces, et de délimiter quelques enjeux dont certains ont été traités sur le champ et d'autres ont été pris en compte lors de l'élaboration de la Stratégie 2019-2022.

### Deuxièmement : Les résultats positifs généraux les plus marquants issus de l'élaboration et de l'exécution de la Stratégie:

1. Le lancement et l'exécution de la première Stratégie Nationale 2014/2018 élaborée par la République Arabe d'Égypte et annexée au rapport de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation qui passe en revue les efforts déployés par l'Égypte dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. La dite Stratégie a été inscrite par le Secrétariat général de l'ONU comme étant une des bonnes pratiques implémentées par l'Égypte dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la corruption.
2. La conjugaison des efforts de toutes les unités de l'appareil administratif de l'État: La prévention et la lutte anti-corruption ne sont plus une affaire réservée aux organismes chargés de l'application de la loi. La Stratégie a accordé une attention particulière au rôle joué par les unités de l'appareil administratif de l'État, la société civile, et le secteur privé. Ainsi,

l'exécution de la Stratégie Nationale Anti-Corruption 2014/2018 a débouché sur la promotion de la coordination entre le Secrétariat technique du Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption d'une part, et 84 facilitateurs affiliés aux différentes unités de l'appareil administratif de l'État (ministères/ gouvernorats/ universités) d'autre part. Ce travail d'équipe a permis à tous les acteurs impliqués de réaliser les principaux objectifs ainsi que les activités exécutives de la Stratégie Nationale Anti-Corruption 2014/2018.

3. L'engagement de tous les organismes chargés de l'application de la loi à naviguer de concert conformément à la Constitution de la République Arabe d'Égypte : En vertu de l'article 218 de la Constitution égyptienne, les organismes chargés de l'application de la loi se sont engagés à assurer la coordination mutuelle en matière de lutte contre la corruption, et à suivre la mise en exécution de la Stratégie Nationale Anti-Corruption. Ces organismes ont également conjugué leurs efforts pour honorer les engagements internationaux de l'Égypte. Un organe d'experts nationaux regroupant tous les organismes chargés de l'application de la loi a donc été créé afin d'assurer la coordination entre les différentes parties en vue de développer et de formuler une vision consensuelle dans tous les rapports qui seront publiés au nom de la République Arabe d'Égypte et soumis à toutes les instances internationales et régionales.

### Troisièmement : Les meilleures pratiques efficaces mises au service des objectifs de la Stratégie:

Premier objectif – Amélioration de la performance gouvernementale et des services offerts au public:

1. L'automatisation de 239 unités de sécurité routière et le lancement, au niveau de la République, de leurs services en ligne permettant au citoyen de se renseigner sur les contraventions, de les contester, et de les payer. Le citoyen peut également demander la livraison de la quittance à son domicile, ou à l'unité dont il dépend, d'abord au Caire et à Guiza avant d'être généralisé à tous les gouvernorats. D'ailleurs, le système du travail a été automatisé dans 171 unités de sécurité routière pour délivrer les permis de conduire et les certificats d'immatriculation.
2. La signature et le lancement, à Charm El-Cheikh, de l'appel d'offres unifié pour l'achat de médicaments et de fournitures médicales au niveau des hôpitaux publics, en collaboration avec les responsables du Ministère de la Santé, la société Al Gomhouryia, et les spécialistes des Forces Armées. Et ce outre la coopération avec le Conseil Suprême des Universités visant à intégrer les hôpitaux universitaires (au nombre de 109) dans le système d'achat unifié dans le but de rationaliser les dépenses publiques.
3. L'élaboration d'un système assurant la liaison et la complémentarité entre les bases de données nationales conformément aux directives de l'État pour la transition vers la numérisation, et ce en collaboration avec le Ministère des Communications, le Ministère de la Production militaire, l'Organisme Central de la Mobilisation et des Statistiques, l'Autorité du Contrôle Administratif et des experts spécialisés du secteur privé.
4. La signature d'un protocole de coopération entre l'Administration Fiscale et le Fonds d'Assurance Sociale pour l'échange d'informations et de données afin de réduire le phénomène d'évasion fiscale et de fraude d'assurance.

5. L'application de la politique de recyclage fonctionnel des emplois à haut risque de corruption dans quelques unités de l'appareil administratif de l'État ; l'ouverture de guichets uniques dans l'Autorité Générale d'Investissement et dans les zones industrielles pour diminuer le délai de prestation de service, séparer le prestataire du client et attirer plus d'investissements ; et la création de centres technologiques dans de nombreux gouvernorats.
6. L'instauration d'un système central d'automatisation des actes de mariage, de divorce, de naissance et des documents relatifs aux Parquets de la famille, et ce dans le cadre d'une coopération entre le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative d'une part et les Ministères de l'Intérieur et des Communications ainsi que le Parquet d'autre part. Dans le même contexte, 77 bureaux du Ministère Public ont été automatisés pour servir 150 Parquets de district, saisis dans des affaires familiales, au niveau de la République.
7. La mise en place d'un système intégré pour l'échange des informations et des données entre l'unité de la lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme d'une part et les établissements financiers bancaires et non bancaires d'autre part à travers des logiciels d'applications informatiques.
8. L'adoption des mesures efficaces afin de mettre un terme aux listes d'attente des opérations chirurgicales pour les patients en état critique au niveau de la République tout en renforçant le contrôle afin de maximiser les ressources de l'État découlant des activités effectuées et des services fournis dans les ports égyptiens et les postes douaniers.
9. La création du Comité Technique National pour les Systèmes de Gestion de la

Lutte contre le Pot-de-vin composé d'experts spécialisés du secteur privé et de l'Organisme Égyptien de Standardisation et de Qualité, ainsi que de représentants de nombreuses unités de l'appareil administratif de l'État et du Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption. Ledit comité était chargé d'émettre un avis sur la Norme Internationale de Systèmes de Management Anti-Corruption (ISO 37001) et de s'en inspirer pour établir la Norme Égyptienne de Systèmes de Management Anti-Corruption conformément aux lois et aux législations égyptiennes tout en encourageant les organisations gouvernementales et le secteur privé à la respecter.

10. La constitution d'un groupe de travail regroupant des membres du Centre d'Information et du Soutien de la Prise de Décision, de l'Autorité du Contrôle Administratif, et des experts spécialisés du secteur privé. Ce groupe était chargé d'établir un plan d'action en vue de broser un tableau complet qui permettrait de suivre les indicateurs internationaux et régionaux afin de soutenir le décideur et déterminer les points de force et de faiblesse tout en proposant des moyens pour combler les lacunes en collaboration avec toutes les unités de l'appareil administratif de l'État.

#### Deuxième objectif – Promotion de la transparence et de l'intégrité au sein de l'organigramme administratif:

1. L'activation et le développement du Code de conduite professionnelle qui s'applique aux employés de l'appareil administratif de l'État. Dans le même contexte, le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative a imprimé des exemplaires et des affiches du Code, les a distribués à tous les ministères et gouvernorats, les a rendus accessibles sur son site internet et

a assuré des formations au personnel dans ce domaine.

2. L'organisation de nombreux stages de formation pour les employés de l'appareil administratif de l'État (ministères/ gouvernorats/ universités) ainsi que des programmes de formation de formateurs à l'Académie Nationale Anti-Corruption. 125 Stages, dont ont bénéficié 4214 stagiaires, ont été tenus pour promouvoir les valeurs de transparence et d'intégrité, sensibiliser le public aux risques de corruption et illustrer le rôle joué par les organes de contrôle ainsi que par leurs autorités compétentes. Des experts étrangers ont été également convoqués pour présenter les meilleures pratiques internationales en matière de prévention et de lutte anti-corruption.
3. La création de portails électroniques pour quelques ministères/ gouvernorats/ universités en y permettant un accès aux services, comme à titre d'exemple le portail du Ministère des Finances, ceux des gouvernorats de Qalyubia et de Guiza, ou des universités de Banha et de Mansoura.
4. L'élaboration de codes de conduite professionnelle à l'intention des diplomates, des envoyés du Ministère des Affaires étrangères et des fonctionnaires de la Banque Centrale, et d'un guide pour l'application du pacte d'intégrité au secteur privé. Une Charte éthique pour l'étudiant universitaire a également été lancée et mise en place durant le mois de Février 2018 à travers des compétitions et des activités menées par les étudiants dans les universités d'Assiout et d'Alexandrie sous l'égide de l'Autorité du Contrôle Administratif qui a décerné des prix aux étudiants et a suivi la mise en œuvre de la Charte dans d'autres universités.
5. L'activation par le Ministère des Finances, sur son site, du portail des

achats gouvernementaux (E-Contrats) et l'organisation d'une campagne médiatique pour en faire la propagande. Le Ministère offre les services de soumission, via internet, des déclarations fiscales pour les taxes sur les ventes, tout en permettant de les payer dans les filiales des banques égyptiennes. Il donne aussi des informations sur les organes qui y sont rattachés. D'ailleurs, le site du Ministère comprend le budget du citoyen, la déclaration liminaire du projet budgétaire de l'État, et les principaux programmes sociaux et ceux de réforme.

6. Le 12/7/2017, le Président de la République a ordonné par décret présidentiel N° 314 la création d'un système de plaintes unifié au niveau de la République. Le 17/8/2017, le Premier Ministre a publié un arrêté ministériel N° 1855 portant constitution du Comité de Coordination du Système de Plaintes Unifié, qui compte parmi ses membres des représentants de l'Autorité du Contrôle Administratif, sous la présidence du Centre d'Information et du Soutien de la Prise de Décision. Lors du suivi, on a constaté que 1844 Ministères/ Gouvernorats/ Organismes/ Services ainsi que leurs organes subsidiaires sont liés audit Système via son portail web. Outre le service internet, le citoyen peut également porter plainte via l'application Igâbî (« Positif ») pour téléphone mobile, le hotline 6528, ou sur support papier.
7. Le 13/2/2017 le Président de la République a ordonné par décret présidentiel N° 89 de 2017 la création du Conseil National des Paiements chargé de réduire l'emploi des billets de banque hors secteur bancaire, de développer les systèmes nationaux de paiement et d'œuvrer à favoriser l'inclusion financière.

### Troisième objectif – Promulgation et modernisation des législations à l'appui de la lutte contre la corruption:

1. La promulgation et l'amendement de plusieurs législations pour qu'elles soient conformes aux chartes nationales. Parmi ces législations, on peut citer la Constitution égyptienne de 2014, la loi portant interdiction du conflit d'intérêts des responsables de l'État N° 106 de 2013, la loi sur l'organisation des listes d'entités terroristes N° 8 de 2015, et ce afin de réduire l'emploi, dans ce domaine, des sommes provenant de produits des crimes de corruption, la loi sur la création et l'organisation du Comité nationale de récupération des fonds, des actifs et des avoirs à l'étranger N° 28 de 2015, la loi de lutte contre le terrorisme N° 94 de 2015 dans le but de réduire l'emploi, dans ce domaine, des sommes provenant de produits des crimes de corruption, la loi de réglementation des associations et autres institutions non gouvernementales N° 70 de 2017, la loi du sport N°71 de 2017, la loi d'investissement N° 72 de 2017 pour la simplification des procédures et l'élimination de la bureaucratie par le biais du système de guichet unique mis au service des investisseurs. Des amendements ont été également apportés à d'autres législations. À titre d'exemple, dans le Code pénal égyptien, l'amendement a porté sur l'incrimination de la corruption de tout agent public étranger ou de tout fonctionnaire dans une institution publique internationale. Dans la loi de lutte contre le blanchiment d'argent N° 36 de 2014, l'amendement a porté sur l'extension du crime d'origine (tout crime ou délit) et l'augmentation du nombre des acteurs contraints de signaler les allégations de crime de blanchiment de fonds. Dans la loi sur les gains illicites, des articles ont été ajoutés portant sur la réconciliation avec l'accusé, la gestion des fonds confisqués et l'interdiction de voyager.

Le Code de procédure pénale s'est également doté d'articles portant sur la réconciliation avec l'auteur présumé de crimes d'atteinte aux fonds publics, et sur le changement du délai de prescription des poursuites pénales de façon à commencer à compter de la date de cessation de service du fonctionnaire, tout en permettant à la défense de former un recours contre les jugements prononcés par contumace et de représenter l'accusé. D'ailleurs, on a promulgué la loi N° 182 de 2018 sur les contrats conclus avec les institutions publiques, et ce en conformité avec les normes internationales dans ce domaine et dans le but de lever toute ambiguïté concernant les adjudications et les appels d'offre.

2. La promulgation de la loi relative à la fonction publique ainsi que du règlement d'application correspondant N° 81 de 2016 avec des articles visant à promouvoir l'intégrité, l'équité, la méritocratie, la transparence, la lutte anti-corruption, et à renforcer l'application du Code de conduite professionnelle aux employés de l'appareil administratif de l'État.
3. L'élaboration par le Ministère de la Justice de projets de lois comme celle portant sur la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, et la loi sur libre circulation de l'information.
4. Le 3/5/2017, le Président de la République a annoncé par décret présidentiel N° 209 la réorganisation et la constitution du Haut Comité de la réforme législative chargé d'élaborer les politiques législatives du gouvernement et d'établir le plan législatif en coordination avec les ministères compétents.
5. Le Ministère des Finances a tenu plusieurs réunions pour élaborer une loi uniforme sur la régularisation des Fonds, des Comptes Spéciaux et des Unités à caractère spécial.

### Quatrième objectif – Développement des procédures judiciaires pour rendre pleinement la justice:

1. L'augmentation par le Ministère de la Justice du nombre des tribunaux de première instance au niveau de la République.
2. L'établissement par certaines instances judiciaires, en partenariat avec les organismes chargés de l'application de la loi, d'une base de données comprenant un recueil des procès et des documents afférents classé numériquement en vue d'y faciliter l'accès tout en protégeant les droits des citoyens.
3. L'élaboration des codes de conduite professionnelle pour les membres du Ministère Public et du Parquet administratif.
4. La création de sites web pour la plupart des instances et des organismes judiciaires contenant toutes les informations et tous les services dont a besoin le citoyen.

### Cinquième objectif – Soutien des organismes chargés de la lutte anti-corruption:

1. La promulgation de la Constitution égyptienne avec un chapitre complet, les articles de 215 à 221, sur les organismes indépendants et les organes de contrôle. Les articles précités confèrent aux dites entités la personnalité morale ainsi que l'indépendance technique, financière et administrative. Ils leur accordent également le droit d'être consultées dans les projets de lois ou de règlements relatifs à leur domaine de travail, et la protection qui garantit à leurs membres la neutralité et l'indépendance. Par ailleurs, la Constitution stipule que les instances ou organismes judiciaires sont indépendants et que le Parquet général fait partie intégrante du pouvoir judiciaire.
2. L'amendement de la loi relative à

l'Autorité du Contrôle Administratif de façon à la doter de la personnalité morale et de l'indépendance technique, financière et administrative, et ce afin de prévenir et lutter contre la corruption. D'ailleurs, des mesures préventives ont été prises pour garantir la bonne performance des fonctionnaires et la protection des fonds publics. On a également mis en place et suivi l'exécution de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption, en coordination avec les organes et les appareils compétents. De plus, on a créé l'Académie Nationale Anti-Corruption chargée de la tenue de stages de formation et d'ateliers ainsi que de l'envoi des missions d'étude ou de formation à l'étranger.

### Sixième objectif – Amélioration des conditions de vie des citoyens et Établissement de la justice sociale:

1. La prise par le gouvernement, sous les directives du Président de la République, d'une série de décisions de réforme visant à accorder l'attention primordiale aux citoyens à faible revenu, et à renforcer la justice sociale. Parmi ces décisions on peut citer le doublement du quota individuel d'approvisionnement en produits subventionnés, l'augmentation de la pension allouée dans le cadre du programme Takaful wa Karama (Solidarité et Dignité), et l'allocation de primes exceptionnelles aux concernés et aux non concernés par la loi relative à la fonction publique.
2. La coordination entre le Ministère de la Solidarité Sociale, l'Organisme Central de la Mobilisation et des Statistiques, et le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative pour l'emploi des cartes de pauvreté dans le soutien des zones les plus vulnérables.
3. La création d'une base de données pour les bénéficiaires des subventions, en

collaboration avec les Ministères de la Santé, de l'Approvisionnement, et de la Solidarité Sociale, afin de permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder aux services de soins de santé, et d'acquérir des cartes d'approvisionnement en produits subventionnés.

4. L'ouverture de nouveaux marchés de produits à prix réduit, grâce à la coordination entre les Ministères de la Défense, de l'Intérieur, d'Approvisionnement et le secteur privé ; et le lancement de la Bourse de marchandises pour fixer les prix des différents produits.
5. L'adoption par le Ministère des Finances d'un ensemble d'amendements législatifs concernant la loi de l'impôt sur le revenu N° 91 de 2005, et la tenue de nombreuses réunions avec les représentants des Chambres de commerce et d'industrie ainsi que ceux des grandes entreprises d'importation et d'exportation, afin de réduire les pratiques de fausse facturation.

#### Septième objectif – Sensibilisation du public à la gravité de la corruption et à l'importance de la combattre, et Renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions étatiques :

1. Des campagnes médiatiques ont été lancées en 2016, sous le slogan « L'Égypte est plus forte que la corruption », pour sensibiliser le public aux risques liés à la corruption. En 2017, une deuxième campagne médiatique a été lancée et diffusée sur toutes les chaînes de télévision, de satellite et de radio, ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux. Cette deuxième campagne a été conçue à la suite d'une enquête qui a démontré que l'exhortation directe est sans effet et n'a aucune influence sur la conduite ou le comportement du citoyen, d'où l'idée de promouvoir des slogans s'articulant autour des « Miroirs » tels « Le regard dans

un miroir est le point de départ », ou « Vous êtes le miroir de vous-même », et visant à mobiliser la prise de conscience de la société, à créer un sentiment de responsabilité commune, et à encourager le citoyen à dévoiler la corruption via les numéros de lignes directes des organes de contrôle mentionnés dans la campagne. Il est à noter que la campagne intitulée « Miroirs » a été développée et relancée en 2018.

2. Les pratiques réussies en matière d'éducation se résument en ce qui suit:
  - a.) L'inclusion indirecte des concepts de transparence, d'intégrité et de rejet de la corruption dans les programmes scolaires de tous les cycles (maternelle/ primaire/ préparatoire/ secondaire), dans des modules tels l'éducation religieuse/ la philosophie/ l'éducation nationale/ la sociologie/ l'éducation psychologique/ l'arabe.
  - b.) La tenue des ateliers de travail pour les responsables du développement des cursus, et les coordonnateurs du Comité de lutte anti-corruption afin de leur expliquer l'importance de sensibiliser les étudiants à la gravité de la corruption, de montrer l'apport positif de la promotion de la transparence et de l'intégrité dans les programmes scolaires, et de sensibiliser le personnel du Ministère de l'éducation, de l'enseignement et de la formation technique ainsi que la société toute entière à cet égard.
  - c.) L'élaboration de la Charte des Normes Nationales de la Maternelle qui a servi de base à la formulation du programme préscolaire conformément à une multitude de standards et d'indicateurs dans le but de renforcer les valeurs de la citoyenneté. Ledit programme cherche particulièrement à inculquer à l'enfant les principes de la

démocratie et les bonnes manières (la franchise/ l'honnêteté/ la protection et le respect des biens publics et privés). Il convient de signaler également dans le même cadre l'importance accordée à l'élaboration de prospectus et à l'organisation de concours pour les élèves et les enseignants afin de promouvoir chez eux les valeurs et la prise de conscience.

- d.) L'inscription de certains slogans sur la quatrième de couverture du livre scolaire : en s'inspirant des expériences de différents pays, plusieurs ateliers ont été tenus afin de choisir une gamme de slogans à inscrire, conformément au contenu du livre et à l'âge des étudiants, sur les couvertures des livres scolaires pour renforcer le sentiment de citoyenneté et d'appartenance.
- e.) L'organisation de stages de formation aux enseignants, au personnel, et aux cadres affiliés au Ministère de l'enseignement et de l'éducation, ainsi qu'aux directions et départements éducatifs dans les domaines suivants : la promotion de l'intégrité et de la transparence, la sensibilisation aux risques de corruption et aux moyens de prévention, et la présentation de la Stratégie Nationale Anti-Corruption.
- f.) La création de comités destinés à faire prévaloir les valeurs : La Direction de l'éducation et de l'enseignement au gouvernorat du Caire a formé un comité dénommé « Le Haut Comité de Promotion et de Renforcement des Valeurs » chargé de diffuser le code de conduite professionnelle, d'appliquer le règlement de discipline dans les écoles, et de sensibiliser au rejet de la corruption.
- g.) La constitution de comités chargés d'examiner certaines questions

importantes comme le Comité de rationalisation des dépenses, de réduction de dilapidation des fonds publics, d'amélioration de la qualité du livre scolaire et d'optimisation des imprimeries.

- h.) L'unification des politiques du travail avec les sous-comités des Directions éducatives dans les différents gouvernorats. Ceci a permis au Haut-Comité de la Lutte Anti-Corruption affilié au Ministère de s'adresser aux sous-comités des provinces pour l'application des politiques, des orientations et des priorités de la Stratégie Nationale Anti-Corruption 2014/2018.
  - i.) La mise en place de mécanismes de contrôle des travaux d'examens, tout en développant les règles de constitution des commissions qui participent aux épreuves du bac égyptien (Sanaweya 'Amma) et des diplômes techniques, afin de garantir la transparence et le recyclage fonctionnel du personnel.
3. Ci-après les pratiques réussies du Ministère de l'Enseignement Supérieur:
    - a.) Le Conseil Suprême des Universités a décidé d'enseigner un module intitulé « Les Droits de l'Homme et la Lutte contre la Corruption », à partir du 2e semestre de l'année académique 2017/2018 dans toutes les facultés et universités gouvernementales, parmi les modules obligatoires qui doivent être réussis afin d'obtenir le certificat universitaire. Ce module, diffusé également en version électronique dans le cadre du système d'apprentissage en ligne, vise à faire connaître à l'étudiant les principes des droits de l'homme, de transparence, de probité et de lutte contre la corruption.
    - b.) Des cours ont été dispensés dans toutes les universités pour sensibiliser

les étudiants aux risques de la corruption, leur faire connaître la Stratégie Nationale Anti-Corruption, et leur présenter les organes de contrôle et leurs compétences, avec la participation des responsables de la lutte anti-corruption qui y sont rattachés, et ce afin de promouvoir les valeurs d'intégrité, de transparence, ainsi que la prise de conscience des étudiants universitaires en vue d'éradiquer le phénomène de la corruption.

c.) Avec la participation des étudiants, du corps enseignant et des organes de contrôle, les universités ont tenu de nombreux conférences, colloques, et ateliers, ayant pour slogans « Ensemble contre la corruption/ Ensemble nous pouvons », pour réduire le phénomène de la corruption. Elles ont également organisé des concours culturels et des compétitions sportives, produit des courts-métrages sur les facettes de la corruption, et décerné des prix d'excellence aux meilleurs participants ainsi qu'un trophée à la meilleure faculté dans le domaine de la lutte anti-corruption.

d.) Les principes d'intégrité et de transparence ont été inclus dans les programmes d'étude et de formation dispensés à l'Académie de Police pour renforcer les capacités des officiers et des étudiants de l'Académie dans le domaine de la lutte contre la corruption, et ce en s'articulant autour de deux axes comme suit :

**Axe d'étude:** qui englobe l'enseignement du module de « Commandement des services de sécurité » aux étudiants de la 3ème année de l'Académie de Police. Ledit module comprend les valeurs morales et les qualités professionnelles exigées de l'agent de police, y compris la lutte contre la corruption. Cet axe englobe également

l'enseignement de nombreux modules ayant trait à la lutte anti-corruption dans le cadre des diplômes décernés par la Faculté des Études Supérieures (Master/ doctorat)

**Axe de formation continue:**

qui englobe la mise en œuvre de programmes de formation (Général – Spécialisé) pour les agents de police dans les domaines relatifs à la lutte contre la corruption, notamment la lutte contre les crimes de pot-de-vin/ de détournement de fonds/ de gain illicite/ d'appropriation de fonds publics/ de blanchiment d'argent.

4. Al Azhar, Dār al-Iftā' (la Maison de la Fatwa), le Ministère des wakfs, et l'Église égyptienne ont veillé à sensibiliser les Fidèles aux questions relatives à la religion, à travers les discours religieux, les convois de prédication, les leçons de catéchisme, afin de promouvoir la prise de conscience du danger de la corruption et renforcer le sens religieux.

**Huitième objectif – Resserrement de la coopération locale en matière de lutte contre la corruption:**

1. La tenue de 13 stages de formation, à l'Académie Nationale Anti-Corruption aux membres des organismes chargés de l'application de la loi (250 stagiaires), pour renforcer la coordination et l'échange d'informations dans les domaines de lutte contre l'atteinte aux fonds publics, l'abus de la fonction publique, les crimes de gain illicite et de conflit d'intérêts, la cybercriminalité, les crimes économiques, le blanchiment d'argent et la poursuite des actifs.

2. L'établissement d'un Indice de Perception de la Corruption locale grâce à la coordination entre le Centre d'Information et du Soutien de la Prise de Décision, et l'Autorité du Contrôle Administratif. Ceci a abouti à la formulation de

recommandations qui ont été envoyés par la suite aux responsables pour les adopter. Puis, on a mené un suivi et une évaluation du progrès réalisé, et on est actuellement en train d'établir un nouvel Indice pour 2018. On veille également à suivre les Indices internationaux et à formuler des recommandations à ce propos afin d'y améliorer le classement de l'Égypte.

3. L'élaboration d'une étude sur les atteintes aux territoires domaniaux au niveau de la République, tout en assurant la coordination entre de nombreux responsables aux ministères lésés, le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Intérieur afin de mettre en place un mécanisme permettant de faire face à ces atteintes. Plusieurs mesures ont été prises à cet égard sous la supervision du Comité de Récupération des Terres Domaniales.

4. La collaboration entre les organismes d'application de la loi et le Secrétariat technique du Comité National chargé du mécanisme d'audit périodique auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, dans l'élaboration du rapport bimestriel publié volontairement par ledit Comité, notamment la section relative aux efforts déployés par l'Égypte dans la prévention et la lutte anti-corruption.

5. La signature de plusieurs protocoles entre le Ministère de Solidarité sociale d'une part, et les Ministères de la Planification, de l'Intérieur, de l'Approvisionnement, et l'Administration Fiscale d'autre part, pour l'échange des informations relatives aux bénéficiaires du programme Takaful wa Karama (Solidarité et Dignité), surtout en ce qui concerne l'aide financière conditionnelle accordée aux catégories les plus défavorisées.

6. La participation des organismes chargés de l'application de la loi à de nombreux

stages de formation tenus dans les unités de l'appareil administratif de l'État, pour s'entraîner aux systèmes en vigueur dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-corruption. On peut citer à titre d'exemples les Ministères de la Jeunesse et du Sport/ des Affaires étrangères/ du Développement local.

**Neuvième objectif – Renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption:**

1. Le 15/5/2014, le Conseil des Ministres a décidé que l'Autorité du Contrôle Administratif (ACA) soit le représentant officiel de la République Arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vertu des articles (6) et (36) de la Convention onusienne. Le président de l'ACA a constitué une commission d'experts nationaux issue du Sous-Comité National de Coordination de la Prévention et de la Lutte Anti-Corruption pour se charger du processus d'examen conformément au mécanisme de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

2. L'Égypte a mis en œuvre le mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ci-après les pratiques les plus marquantes qui démontrent que l'Égypte a œuvré à honorer ses engagements internationaux :

**a.) L'Égypte a examiné 3 États lors du premier cycle d'examen de l'ONU:**

le Burundi, avec la participation de la République Bolivarienne du Venezuela; la Lituanie, avec la participation de la Fédération de Russie; et les Philippines, avec la participation de Bangladesh. Les organismes chargés de l'application de la loi ont participé aux processus d'examen.

b.) En 2015, le premier processus d'examen de l'Égypte, mené avec succès

par l'Algérie et le Burkina Faso en tant qu'États examinateurs, portait sur le Chapitre III – « Incrimination, détection et répression » – et le Chapitre IV – « Coopération internationale ». Tous les travaux bureautiques ainsi que la visite qatarie en Égypte ont été accomplis, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. L'ONU a publié le résumé du rapport d'examen sur son site web.

c.) Le 16/6/2017, le tirage au sort du deuxième cycle d'examen sur le Chapitre II – « Mesures de prévention » – et le Chapitre V – Recouvrement d'avoires – a révélé que l'Égypte serait examinée par le Lesotho et la Serbie. D'ailleurs, l'Égypte a examiné dans ce cycle le royaume d'Eswatini (anciennement royaume du Swaziland) en collaboration avec l'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Tous les arrangements logistiques relatifs à l'examen ont été effectués en coordination avec le Secrétariat technique de l'ONU pour jeter la lumière sur les efforts déployés par l'Égypte dans l'application de la Convention précitée.

d.) Le Comité des experts nationaux a tenu de nombreuses réunions pour remplir la liste de contrôle pour l'auto-évaluation du deuxième cycle d'examen. En Août 2017, la liste a été envoyée au Secrétariat technique de l'ONU pour honorer les engagements internationaux de l'Égypte en matière d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ladite liste a jeté la lumière sur les efforts déployés par l'Égypte dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-corruption, et sur la présence d'une volonté politique qui soutient les Services de détection et de répression dans l'application des politiques anti-corruption. L'Égypte était

ainsi le premier État arabe et africain à soumettre sa liste d'examen. À la suite d'un vote, il a été convenu que l'Égypte organisera la dix-neuvième conférence des États parties en 2021.

3. Les Services de détection et de répression ont participé aux conférences des États parties et aux Groupes intergouvernementaux à composition non limitée qui en découlent pour s'acquitter des obligations régionales de l'Égypte vis-à-vis de la Convention arabe contre la corruption et pour prendre part à toutes les manifestations de la Ligue arabe. Lors de la conférence des États parties tenue en Décembre 2017, tous les États arabes se sont mis d'accord sur l'avis de l'Égypte de procéder uniquement à l'examen de la convention onusienne pour économiser les dépenses et l'effort, tout en échangeant les meilleures pratiques efficaces en matière de prévention et de lutte anti-corruption dans les réunions qui se tiendront à la Ligue arabe entre les organismes chargés de combattre la corruption.
4. Les organismes chargés de l'application de la loi ont partagé les expériences et échangé les visites avec les autorités homologues de lutte contre la corruption. Ils ont également resserré la coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et l'Organisation de la Coopération et de développement économiques (OCDE).
5. Plusieurs stages de formation ont été tenus en collaboration avec les instances internationales concernées pour tirer le meilleur parti des pratiques internationales dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-corruption ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la corruption.
6. Des stages de formation ont été tenus à l'intention des cadres affiliés aux organes

de prévention et de lutte anti-corruption, dont le nombre est estimé à 265 stagiaires, représentant 25 États africains, en coordination avec l'Agence Égyptienne du Partenariat pour le Développement rattachée au Ministère des Affaires étrangères.

7. L'Égypte s'est faite représenter dans les réunions internationales (L'Organisation des Nations Unies/ le Partenariat européen/ le Mécanisme africain/ la Ligue des États arabes). Il est à noter que le Secrétariat technique de l'ONU a inclus dans l'un de ses agendas internationaux la Stratégie Nationale Anti-Corruption menée par l'Égypte parmi les pratiques réussies. D'ailleurs, le gouvernement égyptien a avisé le secrétaire général de l'ONU que l'Autorité du Contrôle Administratif était l'autorité compétente qui pourrait aider les autres États parties à prendre et à exécuter des mesures pour la prévention de la corruption.
8. L'Égypte a accueilli, à Charm El-Cheikh, du 2 au 4 Octobre 2017, la sixième session de la Conférence des États parties de l'Académie Nationale Anti-corruption de Vienne. Un mémorandum a été signé entre l'Autorité et l'Académie Nationale Anti-corruption de Vienne, un autre a été signé avec l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer la coopération et établir des projets conjoints dans le but de prévenir et de lutter contre la corruption, tout en fournissant la formation nécessaire aux cadres humains et encourageant l'élaboration de recherches à même de trouver des solutions innovantes et sérieuses pour la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.
9. L'Égypte a participé à la septième session de la conférence des États parties, tenue à Vienne, du 6 au 10 Novembre 2017, et a prononcé un discours pour renforcer sa participation au niveau international dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-corruption.

10. L'Égypte a pris part aux réunions du Comité à composition non limitée d'experts gouvernementaux de la Ligue Arabe, découlant de la Conférence des États parties à la Convention arabe contre la corruption, afin de discuter et adopter le projet d'un manuel arabe servant de guide à la récupération et à la gestion des biens. La délégation égyptienne a également participé à la réunion de la deuxième session de la Conférence des États parties à la Convention arabe, tenue au Caire, le 5 et le 6 Décembre 2017.

11. Les organismes chargés de l'application de la loi ont conclu des mémorandums d'entente avec leurs homologues de nombreux pays dans le domaine de la lutte contre les crimes de corruption et le blanchiment d'argent.

12. L'Égypte a accueilli le conseil exécutif de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique pour préparer la tenue de l'Assemblée générale de l'AAACA prévue à Dakar, au Sénégal, en avril 2018. L'Autorité du Contrôle Administratif représente, en tant que membre au conseil, l'Égypte et la région de l'Afrique du Nord.

13. L'Égypte a participé aux manifestations de l'Organisation Arabe du Développement Administratif dépendant de la Ligue des États Arabes, ainsi qu'à l'examen de ses efforts déployés dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-corruption, dont le plus récent est sa participation, au mois de Février 2018, à la rencontre arabe pour l'intégration des fondements de la lutte anti-corruption aux travaux de l'administration où elle a présenté l'expérience de l'Égypte à cet égard.

14. Les organismes chargés de l'application de la loi ont suivi les travaux d'élaboration du rapport de l'évaluation par les pairs du Mécanisme africain à la lumière de la soumission volontaire de l'Égypte à

l'examen réalisé par la Commission des éminentes personnalités.

15. L'Autorité du Contrôle Administratif, le Parquet, l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a signé des mémorandums d'entente avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime afin d'identifier les meilleures pratiques réussies dans le domaine de la prévention et de la lutte anti-terroriste, l'échange des expériences, et la tenue des stages de formation.
16. L'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a fourni une assistance technique à un nombre d'États arabes et africains pour leur permettre d'adhérer au Groupe Egmont.
17. Le Parquet a conclu de nombreux accords avec son homologue dans les différents États afin de surmonter les obstacles liés au recouvrement d'avares relatifs aux affaires de corruption.
18. Le Comité national des fonds, des actifs et des avoirs à l'étranger a pu récupérer environ 8 milliards de livres égyptiennes provenant de produits des crimes de corruption.

#### Dixième objectif – Participation des organisations de la société civile à la lutte contre la corruption:

1. Le code réglementant l'action des associations et des institutions de la société civile a été promulgué, les enjoignant à publier leurs budgets sur leurs sites électroniques afin d'assurer la transparence et l'intégrité.
2. Un haut comité pour les organisations de la société civile a été formé, 436 éclairées rurales ont été sélectionnées au niveau de la République pour opérationnaliser leur rôle, et des ateliers ont été organisés dans le but de sensibiliser les

citoyens des différents gouvernorats quant aux risques liés à la corruption, en leur assignant un rôle positif dans la lutte contre ce fléau.

3. Le code de conduite des fonctionnaires opérant dans les associations et les institutions de la société civile a été adopté et généralisé au niveau de la République.
4. L'Autorité du Contrôle administratif (ACA), en coordination avec le Ministère de solidarité sociale, a organisé des stages de formation destinés aux organisations de la société civile. L'ACA a également coordonné ses efforts avec l'Association égyptienne des jeunes entrepreneurs, l'une des organisations de la société civile, ainsi que certaines entreprises internationales. Des ateliers ont été organisés à ce titre, et a été finalisé le guide du code éthique et de conduite professionnelle ayant trait au personnel des entreprises du secteur privé. On est actuellement en cours de lancer les procédures de promulgation.

#### Quatrièmement: Les enjeux colossaux qui ont émergé lors de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie:

##### Premier objectif – Promouvoir la performance des organes gouvernementaux et améliorer les services prêtés au public:

1. Malgré la publication du code du service civil et son règlement exécutif, les barèmes des différentes fonctions figurant au terme du code n'ont pas été opérationnalisés.
2. Le nombre des services qui ont été mécanisés, est largement modeste par rapport au total des services prêtés aux citoyens.
3. Absence d'un système intégré en matière d'échanges électroniques des informations entre les organes

gouvernementaux, en se contentant des protocoles bilatéraux de coopération.

##### Deuxième objectif – Asseoir les principes de transparence et d'intégrité au niveau de tous les éléments du système administratif:

1. Malgré la promulgation de la loi 106 de 2013 portant sur l'interdiction du conflit d'intérêts chez les responsables de l'Etat, le règlement exécutif n'a pas encore été promulgué.
2. Les instances gouvernementales ne disposent pas toutes de sites électroniques interconnectés, renfermant les services prêtés aux citoyens, les moyens d'en profiter, la durée et le coût estimé.
3. Les instances de contrôle ne publient pas de rapports indiquant les résultats de leurs actions.

##### Troisième objectif – Promulguer et mettre à jour les législations appuyant la lutte contre la corruption:

1. Malgré la promulgation de nombreuses législations et la modification d'autres, on n'a pas encore promulgué une loi sur la protection des témoins, des dénonciateurs, des victimes et des experts, sur la liberté de la communication des informations, sur la réglementation des fonds et des comptes spéciaux, et sur la coopération judiciaire internationale en matière des questions pénales.
2. Révision et purification des arrêtés ministériels et des règlements propres à chaque ministère.

##### Quatrième objectif – Développer les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice:

Modestie de la structure technologique du système des procédures judiciaires, vu les ressources financières limitées consacrées à ce sujet.

##### Cinquième objectif – Renforcer les instances concernées par la lutte contre la corruption:

Modification incomplète des lois sur les organes de contrôle et des règlements organisant leurs actions ; et modernisation incomplète de leur structure hiérarchique.

##### Sixième objectif – Promouvoir le niveau de vie des citoyens et instaurer la justice sociale:

Le suivi de l'exécution des objectifs et des politiques du plan a abouti à ce que les départements gouvernementaux de service soient investis de la réalisation de l'objectif de la promotion du niveau de vie des citoyens et l'instauration de la justice sociale, lequel objectif fait partie des priorités de l'Etat. Les sociologues et les experts de l'administration estiment qu'il est difficile d'inclure cet objectif dans le cadre d'un plan stratégique visant à lutter contre la corruption. Ainsi, a-t-il été supprimé de la liste des objectifs de la Stratégie 2019-2022.

##### Septième objectif – Accroître la conscience publique quant aux risques liés à la corruption, à l'importance de sa répression, et instaurer la confiance des citoyens dans les institutions de l'Etat:

1. Malgré les efforts déployés en matière de sensibilisation, des efforts supplémentaires sont requis pour que le rejet de la corruption soit une culture sociétale.
2. Manque de communication avec les médias et les journalistes pour leur faire connaître les efforts déployés dans le domaine de la prévention de la corruption, en se contentant uniquement de publier les efforts en la matière.
3. Le financement nécessaire à l'élaboration de campagnes de sensibilisation aux risques liés à la corruption est fort limité.

#### Huitième objectif – Dans le domaine du renforcement de la coopération interne en matière de lutte contre la corruption:

Manque de mécanismes modernes de coordination et d'échanges d'informations entre les instances concernées par la lutte contre la corruption.

#### Neuvième objectif – Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la corruption:

Défis inexistant, vu la bonne mise en œuvre de toutes les politiques relatives à cet objectif.

#### Dixième objectif : Faire participer les organisations de la société civile à la lutte contre la corruption:

1. Nombre modeste des associations et des organisations de la société civile chargées de lutter contre la corruption.
2. De nombreuses associations, institutions et organisations de la société civile ne sont pas enregistrées auprès du Ministère de la solidarité sociale et de l'Union générale des associations. Certaines d'entre elles émettent des rapports destinés à des institutions et des organisations internationales chargées de publier les indicateurs de performance de la République Arabe d'Égypte. Ceci affecte négativement les efforts déployés dans ce domaine, ainsi que la classification de l'Égypte en matière de ces indicateurs.

#### Cinquièmement : Les raisons de la non-application de certaines procédures exécutives relatives aux objectifs de la Stratégie 2014-2018, et les moyens d'y remédier:

1. Certaines procédures ont besoin d'un soutien financier supplémentaire, comme (le barème des fonctions et des échelons financiers figurant dans le code du service civil / Nombre limité de services mécanisés / Création incomplète de sites électroniques pour tous les

départements du corps administratif de l'État / Modestie de la structure technologique du système des procédures judiciaires / Financement limité destiné aux campagnes de sensibilisation). Ce problème sera résolu par le truchement de la coopération et le financement assurés par les organisations nationales et internationales appuyant la lutte contre la corruption, telles : (Misr Al-Kheir, Al-Ormane / Association des jeunes entrepreneurs – au niveau national – la Banque africaine de développement / l'Union européenne / ONUDC / PNUD / la Banque mondiale – au niveau international)

2. Certaines lois ont besoin d'être examinées minutieusement afin qu'elles prennent en considération la dimension nationale en assurant leur conformité aux législations et aux lois égyptiennes, en plus de la dimension internationale en assurant leur conformité aux conventions et aux traités internationaux ratifiés par l'Égypte, comme (la loi sur l'interdiction du conflit d'intérêts chez les responsables de l'État / la loi sur la protection des témoins, des dénonciateurs, des victimes et des experts / la loi sur la liberté de la communication des informations / Modification incomplète des lois relatives aux organismes d'application de la loi, les règlements organisant leurs actions et la modernisation de leur structure hiérarchique).
3. D'autres défis nécessitent davantage d'efforts et de coordination, vu la responsabilité partagée entre plusieurs instances de les concrétiser, comme: (Non-adoption d'un système intégré d'échanges électroniques des informations entre les organes gouvernementaux. Ce problème est progressivement en phase de résolution : les données des ministères d'approvisionnement, de santé et de solidarité sociale ont été interconnectées grâce à une base de données

unique en vue de purifier les cartes d'approvisionnement et fournir les subventions à ceux qui les méritent / Sensibilisation du citoyen aux risques liés à la corruption pour que la lutte contre ce fléau devienne une culture sociétale / Manque de mécanismes modernes en matière des échanges d'informations entre les instances chargées de lutter contre la corruption).

4. D'autres défis ont fait apparition lors de l'opérationnalisation et l'application de la loi réglementant l'action des associations et des organisations de la société civile. Ce sujet a été au menu des discussions lors du forum mondial de la jeunesse 2018, où il a été décidé de lancer un dialogue social en coordination avec tous les ministères concernés, afin d'adopter les mesures adéquates en vue de modifier certaines dispositions de la loi, et permettre la participation active des organisations de la société civile à tous les domaines, dont la lutte contre la corruption.

## Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie 2022-2019 Nationale

### Mode d'élaboration de la Stratégie Nationale de lutte Anti-Corruption:

Le plan de l'élaboration de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la corruption repose sur la définition des raisons réelles et l'étude des défis découlant de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie. Il est également basé sur la mise en place des objectifs, des procédures exécutives, des programmes et des mécanismes susceptibles de renforcer les principes de transparence, d'intégrité et de redevabilité sans favoritisme ni distinction, et de contribuer à la prévention et la lutte contre la corruption. Ceci n'aura lieu qu'à travers la conjugaison des efforts de toutes les parties du système national de lutte contre la corruption et l'éclaircissement du rôle assigné à chacune d'entre elles.

### Fondements de l'élaboration de la Stratégie:

1. Détecter les principales manifestations de la corruption, ainsi que les défis découlant de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie et les moyens d'y remédier.
2. Identifier minutieusement les objectifs, en prenant en considération leur réalisation à court et à moyen termes.
3. Définir les procédures exécutives à suivre, en vue de concrétiser les objectifs et remédier aux phénomènes qui sont à l'origine de la corruption.
4. Mettre en place des mécanismes pour l'exécution du plan national de lutte contre la corruption, suite au diagnostic minutieux du problème de la corruption, à la mise en lumière de ses raisons d'être et à l'étude des défis découlant de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie.
5. Identifier les programmes et les activités exécutives pour assurer la participation à la lutte contre la corruption de toutes les

instances concernées, surtout les organes de contrôle et d'application de la loi, les organes gouvernementaux et les organisations de la société civile.

### Mécanismes de la mise en place de la Stratégie:

1. Assurer la participation active de toutes les instances concernées à la mise en place d'un front unique en matière de lutte contre la corruption.
2. Développer les modes de fonctionnement, dans le but de lutter contre la corruption.
3. Opérationnaliser les mécanismes de lutte contre la corruption pour englober (la rationalisation des structures hiérarchiques / le développement des ressources humaines / l'application des principes de transparence et d'intégrité / l'activation de la rotation fonctionnelle).
4. Identifier les objectifs à court et à moyen termes, en prenant en considération leur réalisation en conformité avec les autres objectifs.
5. Assurer toutes les ressources (humaines / financières) nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie.
6. Répartir les tâches et les responsabilités à la lumière des axes de la Stratégie.
7. Concevoir des mécanismes alternatifs, le cas échéant, afin d'assurer la souplesse nécessaire pour affronter tout changement susceptible d'entraver la mise en œuvre de la Stratégie.
8. Prendre en considération les résultats de l'indice de perception de la corruption nationale lors de l'élaboration des programmes exécutifs ayant trait à la Stratégie.
9. Mettre en place des indicateurs nationaux relatifs au suivi de la Stratégie, à la lumière des indicateurs internationaux.



## Cadre général de la Stratégie

### Les principes fondateurs de la Stratégie:

1. Principe de la primauté du droit et de la séparation des pouvoirs.
2. L'engagement et la volonté politique – y compris les trois pouvoirs de l'Etat: législatif, exécutif et judiciaire. Conscients de l'importance d'éliminer toutes formes de corruption dans la société, ces pouvoirs doivent opérer conjointement afin d'assurer la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie.
3. L'engagement à assurer la coopération et à la coordination entre toutes les parties gouvernementales concernées, le secteur privé et la société civile, dans le but de garantir l'uniformité et la cohérence de l'exécution des politiques anti-corruption.
4. Principe de la gouvernance que le gouvernement est tenu d'appliquer en respectant les principes de transparence, d'intégrité, de compétence, d'efficacité, de redevabilité et de responsabilisation. Mise en place de procédures claires et efficaces pour concrétiser des objectifs solides, souples et capables de répondre aux besoins sociaux.
5. Respect des droits de l'homme et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.
6. Principe de redevabilité obligeant les pouvoirs de l'Etat à s'acquitter de leurs obligations en matière de mise en œuvre de la Stratégie et du plan exécutif, en assurant leur efficacité.
7. Prévention et intervention précoce, grâce auxquelles il est possible de réduire les opportunités de corruption et les éliminer au temps propice.
8. Principe d'efficacité en matière de lutte

contre la corruption, lequel principe repose sur le suivi et l'évaluation continus des efforts déployés en la matière, afin de cerner les carences et adopter les procédures adéquates et nécessaires pour y remédier.

9. Priorité accordée à l'intérêt public : les représentants des institutions et des pouvoirs publics sont investis, en s'acquittant de leurs obligations, de prendre en considération l'intérêt public qui prévaut sur tout autre intérêt. Ils sont également tenus de s'abstenir d'entreprendre une action portant atteinte à l'intérêt public et aux fonds publics.
10. Principes de transparence et de partenariat entre les secteurs public et privé, en tenant en ligne de compte l'importance de la coopération entre les organisations de la société civile et les conseils d'affaires dans des activités concrètes et réelles visant à lutter contre la corruption et prévenir ses effets négatifs.

### Durée de la stratégie :

La Stratégie s'étale sur 4 ans, à partir de janvier 2019 jusqu'à fin décembre 2022.

### Acteurs impliqués dans l'exécution :

1. Il ne fait point de doute que la réalisation des objectifs et des procédures proposés pour la lutte contre la corruption et la prévention de ses effets négatifs, nécessite des efforts titanesques de la part de tous les éléments concernés. Cela exige également de déployer ces efforts dans un cadre intégré, afin qu'ils soient plus aptes à relever les différents défis susceptibles d'entraver leur réussite.
2. D'où l'importance du sous-comité

national de coordination pour la lutte contre la corruption, qui assume des rôles efficaces, à la tête desquels : rendre la Stratégie un but national aux yeux de la société, identifier le rôle de tous les éléments du système de lutte contre la corruption, mettre en place un mécanisme cohérent pour exécuter ces rôles, où l'on veille à définir clairement les tâches et les responsabilités des participants à l'exécution. Lors de l'élaboration de la Stratégie, la participation de toutes les instances concernées a été prise en compte, comme suit:

3. Le comité national de coordination pour la lutte contre la corruption, et le sous-comité qui y est rattaché. Le Conseil des députés, les conseils municipaux dans les différents gouvernorats.
4. Le gouvernement (ministères / gouvernorats / organismes / organes connexes) et départements du secteur public des affaires.
5. Organes de prévention et de lutte contre la corruption et organismes d'application de la loi.
6. Autorités chargées de contrôler les institutions financières, les départements du secteur bancaire et les institutions financières non-bancaires.
7. Les conseils nationaux, les universités et les instituts de recherche.
8. Les médias et les journaux.
9. Les organisations de la société civile.
10. Les institutions religieuses.



## Parcours stratégique

### **Vision:**

Une société consciente des risques liés à la corruption, et qui repousse ce fléau grâce à l'appui d'un corps administratif compétent et efficace, qui fait valoir les principes de la transparence et de l'intégrité.

### **Mission:**

Définir et évaluer les risques liés à la corruption en République Arabe d'Égypte. S'atteler à lutter contre ce fléau et prévenir ses effets négatifs en mettant en place les objectifs, les procédures exécutives, les programmes et les mécanismes aptes à l'endiguer. Activer une culture sociétale rejetant la corruption. Renforcer les capacités et l'indépendance des organes et des instances de lutte contre la corruption. Promouvoir le niveau de la transparence et de l'intégrité au sein de l'État en impliquant toutes les catégories de la société, en collaboration avec les instances concernées au niveau local, régional et international, dans le but de réaliser la vision de l'Égypte 2030 et d'opérationnaliser les conventions internationales et régionales concernées par la lutte contre la corruption, notamment la convention onusienne, arabe et africaine.

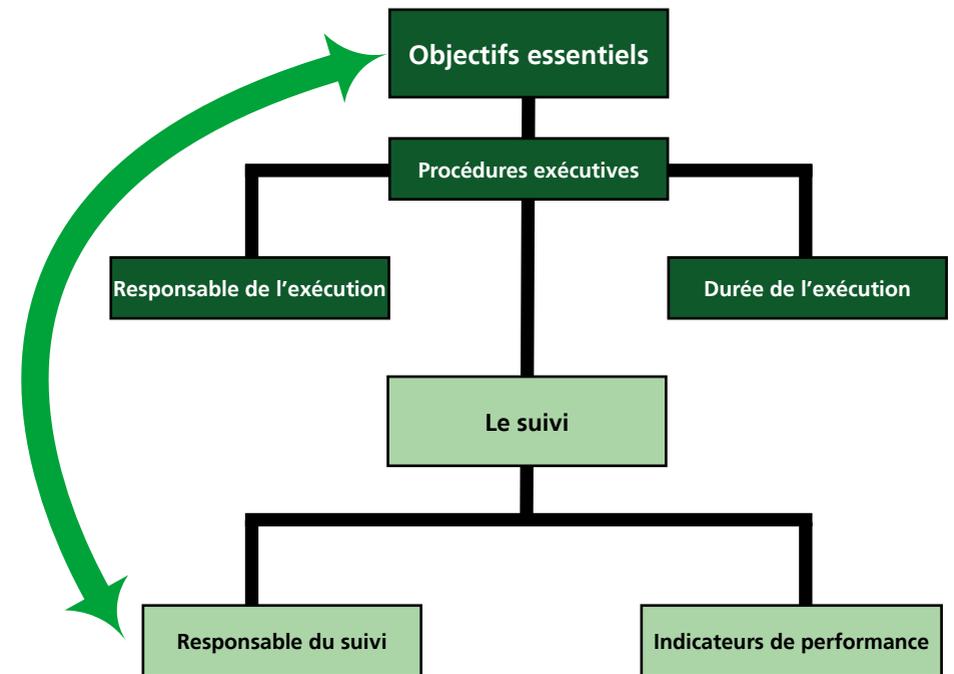
### **Objectifs essentiels de la Stratégie Nationale Anti-corruption (2019-2022):**

1. Former un corps administratif compétent et efficace.
2. Prêter des services publics de haute qualité.
3. Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux.
4. Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption.

5. Mettre à jour les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice.
6. Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption.
7. Accroître la conscience sociétale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption.
8. Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption.
9. Impliquer les organisations de la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption.



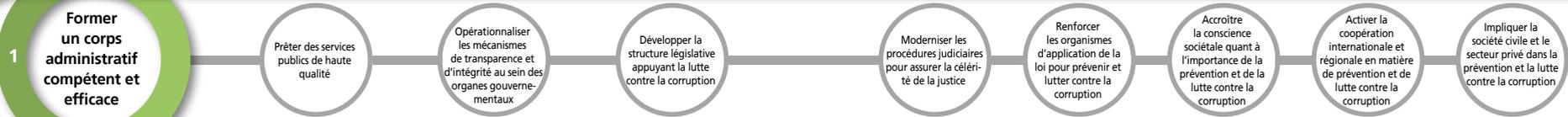
## Système de la Stratégie



### Remarque :

Le secrétariat technique du sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption est chargé d'élaborer des mécanismes détaillés et des programmes exécutifs renfermant les pourcentages et les nombres ciblés, en vue de concrétiser les objectifs stratégiques et en faire le suivi annuel, en fonction des priorités et des ressources financières disponibles durant la période de l'exécution du plan 2019- 2022.

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – le ministère des finances – l'Autorité centrale pour les comptes – l'Autorité centrale pour la réglementation et l'administration – le Parquet administratif – le Centre des informations relevant du Conseil des ministres



**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

### Procédures exécutives

**Période de l'exécution Moyen Term**  
2019 - 2022

### Indicateurs de performance

1	Opérationnaliser les principes régissant le fonctionnement du corps administratif de l'Etat	●	Pourcentage des structures hiérarchiques modernisées à la lumière des principes régissants / publication d'une charte accréditée de principes régissants pour le corps administratif
2	Elaborer un plan de formation pour les agents publics conformément aux exigences de l'évolution	●	Pourcentage des crédits dépensés au sujet de la formation par rapport aux allocations / Pourcentage couvert par la charte du plan de formation / nombre de stages de formation
3	Opérationnaliser un système exécutif de vérification et de contrôle interne	●	Taux de l'élaboration de rapports trimestriels sur le contrôle interne
4	Actualiser la base de données des institutions et des organes gouvernementaux, relative aux actifs et aux agents publics	●	Pourcentage de modernisation de la base de données relative aux actifs et aux ressources humaines
5	Moderniser l'infrastructure des organes du corps administratif de l'Etat, en fonction d'un plan définissant les priorités de l'évolution	●	Pourcentage des dépenses pour moderniser l'infrastructure en fonction du plan par rapport aux allocations budgétaires / Taux de satisfaction des agents publics sur l'évolution
6	Activer le système des prix d'excellence en matière de performance gouvernementale	●	Mise en place et application du système des prix d'excellence, selon des critères précis et transparents / Prix d'excellence en matière de performance
7	Evoluer les barèmes des salaires et les lier à un système développé d'évaluation de la performance	●	Nombre de barèmes évolués et adoptés de salaires
8	Opérationnaliser des mécanismes garantissant d'éviter le conflit d'intérêts au sein des organes gouvernementaux	●	Nombre des institutions de l'Etat ayant une unité chargée d'opérationnaliser les lois et les règlements et de traiter les problèmes de conflit d'intérêts à l'intérieur de l'institution, et leur pourcentage par rapport à l'ensemble des institutions concernées
9	Mettre en place un système unifié permettant de mesurer la satisfaction des usagers du service public prêté par le corps administratif	●	Taux de satisfaction des citoyens
10	Opérationnaliser le système d'interconnexion mécanique entre les unités comptables	●	Pourcentage d'application du système d'interconnexion mécanique

#### Indicateurs généraux de performance :

1. Indice de compétence gouvernementale (Banque mondiale)
2. le gouvernement réagissant (Banque mondiale)
3. Mettre en application les règlements (Projet international de justice / Banque mondiale)

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – les organes chargés de lutter contre la corruption – le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – les organes de contrôle interne au sein des différents ministères – l'Autorité centrale pour la réglementation et l'administration – le ministère de la communication et de la technologie de l'information

Former un corps administratif compétent et efficace

2

**Prêter des services publics de haute qualité**

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

### Procédures exécutives

**Période de l'exécution Moyen Term**  
2019 - 2022

### Indicateurs de performance

1	Finaliser la base de données nationale et intégrée, pour interconnecter électroniquement tous les organes du corps administratif de l'Etat	●	Pourcentage de modernisation d'une base de données nationale pour la structure informatique
2	Opérationnaliser le système de paiement et de signature électronique afin de simplifier les procédures au profit des citoyens et de limiter les paiements non-officiels	●	Nombre de départements offrant le service du paiement électronique via des entreprises intermédiaires jusqu'à ce que le système du paiement électronique soit finalisé / pourcentage des départements ayant mis en place un système de paiement électronique
3	Opérationnaliser l'échange électronique des informations entre les organes gouvernementaux	●	Pourcentage des organes gouvernementaux ayant modernisé la structure informatique pour opérationnaliser l'échange des informations / Pourcentage des adresses électroniques accréditées des fonctions de direction dans les instances administratives
4	Simplifier les procédures administratives et mécaniser les services publics en les prêtant via plusieurs moyens	●	Pourcentage des services mécanisés par rapport au total des services publics / Taux de satisfaction des citoyens sur les services prêtés électroniquement
5	Poursuivre la création des centres technologiques dans tous les gouvernorats, en y annexant tous les services publics, et adopter toutes les procédures juridiques, réglementaires et administratives nécessaires à leur opérationnalisation	●	Nombre de centres technologiques créés / nombre de services prêtés
6	Finaliser et publier les indicateurs des services gouvernementaux	●	Nombre de preuves de services gouvernementaux, élaborées et publiées clairement dans les organes de service et sur les sites électroniques de ces instances / Taux de conscience publique quant aux preuves des services gouvernementaux
7	Moderniser le système d'évaluation de la performance des instances administratives prêtant des services publics	●	Nombre d'organes de service ayant modernisé le système d'évaluation de la performance des services

#### Indicateurs généraux de performance :

1. Indice de la facilité de faire des affaires (Banque mondiale)
2. Pourcentage des traitements électroniques par rapport aux traitements totaux (indicateur mesurant la compétence du corps administratif en matière de rapidité de finaliser les traitements.

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – le ministère des finances – les organes chargés de lutter contre la corruption

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

**3**  
Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

### Période de l'exécution Moyen Term

2019 - 2022

### Procédures exécutives

### Indicateurs de performance

1	Opérationnaliser les codes de conduite des fonctionnaires dans tous les organes du corps administratif de l'Etat	Taux de publication des codes de conduite dans les organes du corps administratif de l'Etat
2	Rendre accessibles les données et les informations sur les stratégies et les plans du corps administratif de l'Etat, sans porter atteinte à la sécurité nationale	Nombre des stratégies et des plans disponibles / promulgation de la loi sur la liberté de l'accès aux informations et de leur communication
3	Rendre accessibles les rapports des instances de contrôle conformément à la constitution de 2014 et aux lois y afférentes	Nombre de rapports disponibles / pourcentage des instances ayant rendu accessibles leurs rapports
4	Continuer à publier le budget du citoyen, y compris les dépenses, les revenus et les nouvelles tendances importantes	Taux de publication annuelle au niveau central et local et sur le site électronique du ministère des finances
5	Créer et mettre à jour les sites électroniques propres aux organes gouvernementaux	Pourcentage des sites créés et renouvelés, propres aux organes du corps administratif / Pourcentage de réactions sur ces sites
6	Opérationnaliser le système des hot-lines et développer le système des plaintes en matière de lutte contre la corruption	Nombre des bénéficiaires de ce système / Pourcentage de réponse aux plaintes selon les délais impartis
7	Publier le plan des achats gouvernementaux	Taux du respect de la publication – sur le site électronique du ministère des finances – d'un rapport annuel détaillé sur les achats gouvernementaux
8	Publier des rapports sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre des objectifs de la stratégie	Taux du respect de la publication d'un rapport annuel sur le progrès réalisé en matière de la mise en œuvre de la stratégie

#### Indicateurs généraux de performance :

1. La transparence en matière d'élaboration des politiques (Forum économique mondial)
2. Le favoritisme dans la prise de décisions des responsables gouvernementaux (Forum économique mondial)
3. Indicateur de la gouvernance réglementaire, relative à la transparence et à la participation aux opérations de la mise en place des règles (Banque mondiale)

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère de la justice – les organismes d'application de la loi – le ministère de la communication – le comité de la réforme législative

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

4

**Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption**

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

**Période de l'exécution Court Term**

2019 - 2020

**Procédures exécutives**

**Indicateurs de performance**

1	Moderniser la structure législative du corps administratif de l'Etat pour garantir la qualité de sa performance	Nombre de lois mises à jour conformément aux nouvelles données sociétales
2	Mettre à jour les législations et les règlements des fonds et des comptes spéciaux pour assurer la transparence et la redevabilité	Nombre de législations et de règlements mis à jour, en matière des fonds spéciaux
3	Mettre à jour les législations réglementant l'action des organes concernés par la lutte contre la corruption pour garantir l'indépendance et la transparence en la matière	Pourcentage des législations mises à jour, en matière des organes concernés
4	Promulguer des lois (protection des témoins, des dénonciateurs, des victimes et des experts, loi sur la coopération internationale dans les questions pénales, loi sur la liberté de l'accès aux informations et de leur communication)	Pourcentage de publication des documents des lois, et mécanismes de leur exécution
5	Etudier la mécanisation des déclarations de patrimoine et promulguer la législation connexe	Document de la loi et mécanisme de son exécution
6	Opérationnaliser la loi sur le conflit d'intérêts	Publication du règlement exécutif de la loi, son annulation ou son intégration à une autre loi
7	Modifier et mettre à jour les législations relatives à la lutte contre la corruption, dont : (modification du code des procédures pénales, code des plaidoiries), dans le but de faciliter les procédures et assurer le principe de la célérité de la justice	Nombre de documents des lois modifiées

**Indicateurs généraux de performance :**

1. Lutte contre la corruption
2. Paiements non-officiels et pots-de-vin (Forum économique mondial)

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère de la justice – les instances judiciaires – le ministère de la communication – le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – le ministère des finances – le comité de la réforme législative

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

5

**Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice**

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

### Procédures exécutives

### Période de l'exécution Moyen Term

2019 - 2022

### Indicateurs de performance

1	Moderniser l'infrastructure du système judiciaire	Nombre et pourcentage de ce qui a été évolué
2	Moderniser la structure des TIC et mécaniser le système judiciaire	Pourcentage d'accès aux données et compétence de l'interconnexion des réseaux / Pourcentage de temps réduit en matière des procédures judiciaires
3	Utiliser des applications mobiles pour prêter les services judiciaires	Nombre de services judiciaires prêtés aux citoyens via les applications mobiles / Taux de satisfaction des citoyens
4	Renforcer les capacités des membres et des fonctionnaires du corps judiciaire	Nombre de stages de formation / nombre de colloques et de conférences

#### Indicateurs généraux de performance :

Indice de compétence du système judiciaire : société sûre et justice équitable dans le rapport de l'indice de la facilité de faire des affaires (Banque mondiale)

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative – le ministère des affaires étrangères – le ministère de l'investissement et de la coopération internationale – l'Autorité centrale pour la réglementation et l'administration – le Centre des informations relevant du Conseil des ministres

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

6

**Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption**

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

**Période de l'exécution Moyen Term**  
2019 - 2022

**Procédures exécutives**

**Indicateurs de performance**



**Indicateurs généraux de performance :**  
Le gouvernement réagissant (Projet international de justice – Banque mondiale)

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre - le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative - les organes de contrôle interne au sein des différents ministères - les organismes d'application de la loi - les journaux et les médias - le ministère de l'éducation - le ministère de l'enseignement supérieur - les institutions religieuses - les conseils nationaux spécialisés - le secteur privé et les organisations de la

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

7

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés - le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption - les organisations de la société civile et le secteur privé - les journaux et les médias

**Période de l'exécution Moyen Term**  
2019 - 2022

**Procédures exécutives**

**Indicateurs de performance**

1	Développer des programmes de sensibilisation aux risques liés à la corruption, et au rôle du citoyen dans la lutte contre ce fléau		Nombre de stages de formation / Nombre des bénéficiaires de ces stages / nombre de programmes électroniques / nombre de campagnes publicitaires
2	Mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation pour la lutte contre la corruption dans les écoles et les universités		Nombre d'activités culturelles, artistiques et sportives, et nombre de colloques / pourcentage des facultés activant le programme des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption au sein des universités.
3	Faire inclure les valeurs de transparence et d'intégrité aux programmes scolaires		Nombre de programmes actualisés et incluant les valeurs d'intégrité et de transparence
4	Opérationnaliser la charte déontologique de l'étudiant universitaire		Taux de publication de la charte
5	Elaborer une charte déontologique pour les membres du corps enseignant		Promulgation et taux de publication de la charte
6	Faire acquérir aux médias et aux journalistes les connaissances relatives à la prévention et la lutte contre la corruption		Nombre de stage de formation / de colloques / et d'ateliers
7	Opérationnaliser le rôle de l'Académie nationale de lutte contre la corruption, afin de répandre les valeurs d'intégrité et de transparence		Nombre de stages de formation / d'ateliers / et de conférences
8	Opérationnaliser le rôle des institutions religieuses, consistant à accroître la conscience quant aux risques de la corruption et ses effets négatifs		Nombre de prêches religieux liés à la sensibilisation aux risques de la corruption
9	Inciter les instances académiques et les centres de recherche à mener des études spécialisées dans les domaines liés à la lutte contre la corruption, et à étudier les expériences internationales et régionales réussies		Nombre de recherches et d'études spécialisées dans les domaines de la lutte contre la corruption

**Indicateurs généraux de performance :** Indice annuel de perception de la corruption locale auprès des différentes instances de l'Etat.

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le comité des experts nationaux – les organismes d'application de la loi – le ministère des affaires étrangères – le ministère de l'investissement et de la coopération internationale

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

8

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

### Période de l'exécution Moyen Term

2019 - 2022

### Procédures exécutives

### Indicateurs de performance

1	Développer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption et la restitution des actifs	_____●	Nombre des initiatives entre les instances nationales, régionales et internationales dans le domaine de la lutte contre la corruption, du blanchiment des fonds et de la restitution des actifs
2	Organiser des stages de formation et des conférences pour échanger les expériences entre les organismes d'application de la loi et leurs homologues régionaux et internationaux	_____●	Nombre de stages et de conférences
3	Conclure des mémorandums d'entente entre les organismes d'application de la loi et leurs homologues régionaux et internationaux et opérationnaliser les mémorandums déjà existants	_____●	Nombre de mémorandums d'entente conclus / nombre de mémorandums d'entente opérationnalisés et leur pourcentage par rapport aux mémorandums conclus
4	Prendre part aux événements régionaux et internationaux relatifs à la prévention et la lutte contre la corruption	_____●	Nombre de participations
5	Echanger les expériences entre les organismes d'application de la loi et leurs homologues, en ce qui concerne l'exécution des objectifs de la convention internationale et régionale sur la lutte contre la corruption	_____●	Nombre de conférences / colloques / cours / stages de formation / ateliers
6	Etudier l'adhésion des organismes d'application de la loi à certains groupements internationaux et régionaux concernés par la lutte contre la corruption, la restitution des actifs et le blanchiment des fonds.	_____●	Nombre de groupements / communautés / organisations régionales et internationales auxquelles on a adhéré

#### Indicateurs généraux de performance :

Pourcentage de représentation, de participation active et d'élaboration des rapports présentés aux instances régionales et internationales dans le cadre des conventions et des traités ratifiés par l'Égypte, conformément aux engagements pris.

**Responsable de l'exécution:** Le Premier ministre – le ministère des affaires étrangères – le ministère de la justice – les organismes d'application de la loi – le ministère de la solidarité sociale – le secteur privé – les organisations de la société civile

Former un corps administratif compétent et efficace

Prêter des services publics de haute qualité

Opérationnaliser les mécanismes de transparence et d'intégrité au sein des organes gouvernementaux

Développer la structure législative appuyant la lutte contre la corruption

Moderniser les procédures judiciaires pour assurer la célérité de la justice

Renforcer les organismes d'application de la loi pour prévenir et lutter contre la corruption

Accroître la conscience sociale quant à l'importance de la prévention et de la lutte contre la corruption

Activer la coopération internationale et régionale en matière de prévention et de lutte contre la corruption

9

**Impliquer la société civile et le secteur privé dans la prévention et la lutte contre la corruption**

**Responsable du suivi:** Conseil des députés – le sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption – les organisations de la société civile et le secteur privé – les journaux et les médias

## Procédures exécutives

**Période de l'exécution** Court Term  
2019 - 2020

## Indicateurs de performance

1	Opérationnaliser les codes de conduite du secteur privé et de la société civile	Nombre des organisations de la société civile et du secteur privé ayant publié un code de conduite
2	Renforcer les capacités du secteur privé et de la société civile dans les domaines de prévention et de lutte contre la corruption	Nombre de stages de formation / colloques / conférences / ateliers / Nombre des organisations de la société civile et du secteur privé bénéficiant des programmes de sensibilisation aux risques liés à la corruption et aux moyens de la réprimer.
3	Lancer des initiatives pour lutter contre la corruption en coopération avec le secteur privé et la société civile	Nombre d'initiatives lancées par les organisations de la société civile et le secteur privé, ou celles auxquelles elles participent, afin de contribuer à la réduction de la corruption / ajout des activités de lutte contre la corruption aux activités des associations enregistrées auprès du ministère de la solidarité sociale
4	Faciliter l'accès des organisations de la société civile et du secteur privé aux informations disponibles, sans porter atteinte à la sécurité nationale ou l'intérêt commun	Nombre des instances fournissant des informations actualisées sur leurs sites électroniques

### Indicateurs généraux de performance :

Taux de participation des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de prévention et de lutte contre la corruption, en tant que l'un des indices sectoriels de l'indice de perception de la corruption administrative de l'Etat.

## CONCLUSION

**Au terme de la présente stratégie, le secrétariat technique du sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption réaffirme ce qui suit :**

La stratégie est caractérisée par la souplesse suffisante permettant de modifier ou d'ajouter des procédures exécutives ou des indicateurs de performance, pour l'adapter aux résultats escomptés révélés pratiquement par les études et les sondages, notamment les rapports mesurant les progrès réalisés en matière d'exécution des objectifs de la stratégie. De plus, la promulgation des lois figurant dans la stratégie ou leurs modifications, n'est pas suffisante en soi, la stratégie aura pour mission de faire le suivi des procédures nécessaires pour l'entrée en vigueur de ces lois, conformément à un mécanisme de suivi adopté par le secrétariat technique du sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption, avec l'appui de l'ensemble des organes du corps administratif de l'Etat et des instances d'application de la loi.

Que soit remercié quiconque a collaboré et participé à l'élaboration de la présente stratégie, à commencer par les experts des sciences de l'administration et de la sociologie aux universités égyptiennes, les membres du sous-comité national de coordination pour la lutte contre la corruption, les organismes d'application de la loi (de contrôle, de sécurité et de justice). Un grand merci est également adressé aux experts de la Banque mondiale qui ont déployé un effort titanesque en révisant le projet final de la stratégie, et ont formulé des remarques objectives fort importantes pour que la stratégie soit publiée conformément aux critères internationaux et d'une manière décente qui sied à la place qu'occupe la République Arabe d'Egypte.

Le secrétariat technique du sous-comité national de  
coordination pour la lutte contre la corruption



